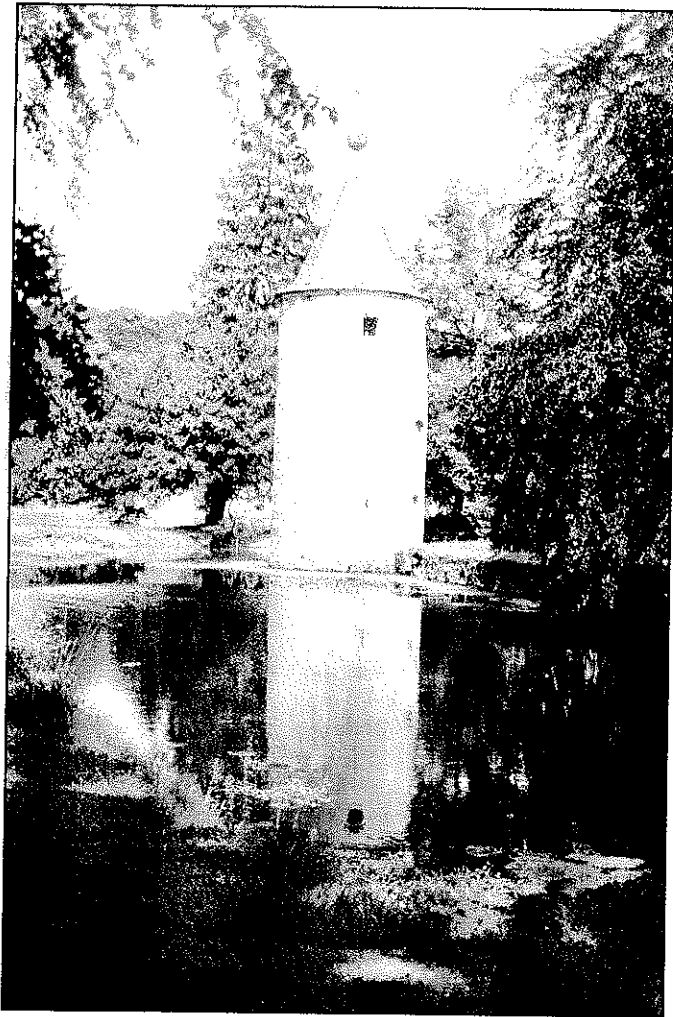


Gerpines

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL DE L'ENTITÉ



André BAUCY «Les Douves du Château d'Acoz»

© Gerpines Environnement et Centre culturel de Gerpines – Photographie du concours annuel

Bimestriel
Octobre 2001

Numéro **166**



BC
SOMMAIRE

.....p. 3

.....p. 6

.....p. 7

.....p. 9

.....p. 11

.....p. 11

.....p. 12

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUILLET 2001

Lecture des décisions de la séance du 22 mai 2001.

Afin de réunir des renseignements complémentaires sur le compte de l'exercice 2000 de la Fabrique d'Eglise de Loverval, le Conseil décide de revoir ce point lors de la prochaine séance.

Le Conseil, décide d'accepter les démissions de Madame Michèle SIBILLE et de Madame Christiane HEROLD-QUICKELS en qualité de membre du Conseil de l'Aide Sociale.

Le Conseil approuve à l'unanimité le règlement d'ordre intérieur des organes délibérants du CPAS arrêté le 21 juin 2001 par le Conseil de l'Aide Sociale.

S.W.D.E.

Souscription de parts sociales

Vu la nécessité de procéder aux travaux d'extension rue Basse à Villers-Poterie pour l'alimentation en eau du lotissement Gilson-Tirions et que le montant des prestations et fournitures a été versé par le demandeur, le Conseil décide de souscrire 192 parts sociales de 1.000 fr dans le capital du Service Distributeur de la DR de Charleroi.

Renouvellement des installations, rue de Sart-Eustache et rue du Phalanstère.

Vu la nécessité de procéder aux travaux de renouvellement des installations et que les devis de ces travaux : pour la rue de Sart Eustache s'élève à 1.392.000 fr (34.506,78 euro) et à 2.258.000 fr (55.974,36 euro) pour la rue du Phalanstère, que ces travaux seront financés par les fonds propres de la S.W.D.E. et immobilisés à leur prix de revient dans le cadre du Service de distribution de la Direction régionale. Le Conseil approuve la réalisation de ces travaux.

Règlement complémentaire sur le roulage

Le Conseil à l'unanimité et par 17 voix et 1 abstention pour les articles 1 et 6 ;

ARRETE :

Article 1 : Dans les voiries de desserte de la place d'Hymiee et autour de l'église, le stationnement est réservé aux voitures, voitures mixtes et minibus.

Article 2 : Dans la rue de l'Astia, entre la place d'Hymiee et la rue Principale, la circulation est interdite à tout conducteur de véhicule dont la masse en charge excède 3,5 tonnes, sauf pour la desserte locale.

Article 3 : Dans la rue de la Tourette, le stationnement est interdit, du côté impair, entre les rues Maka et de l'Escuchau.

Article 4 : Dans les rues de la Briqueterie, des dispositifs surélevés de type « ralentisseur de trafic » jumelés à des zones d'évitement sont établis, en conformité avec les plans ci-joints, aux endroits suivants : entre les n°s 7 et 9, à hauteur de la venelle située entre les n°s 17 et 21.

Article 5 : Dans la rue de la Raguette, le stationnement est organisé en épi, le long des n°s 35 à 38 et 47 à 50.

Article 6 : Dans la rue de Villers, un passage pour piétons est établi à proximité de l'accès principal à l'IMTR (+/- 20m avant l'arrêt de bus en direction d'Acoz), la vitesse maximale autorisée est limitée à 70 km/h entre l'accès précité et la mesure similaire établie à 100 m de là en direction de Lausprelle.

Article 7 : Au carrefour des rues de la Blanche Borne et des Morlères, la circulation est canalisée par un flot directionnel.

Article 8 : Dans la rue de la Blanche Borne, la chaussée est divisée en deux bandes de circulation entre l'allée des Sports et l'allée du Vieux Frêne.

Article 9 : Dans l'allée St Hubert, le stationnement est organisé en totalité sur les accotements en saillie.

Article 10 : Dans l'allée Verte, des zones d'évitement sont délimitées au sol.

Article 11 : Dans la rue de Tarcienne, entre la rue de Bertransart et la limite de Walcourt, la circulation est interdite à tout véhicule dont la masse en charge excède 7,5 tonnes sauf pour la desserte locale. Des ralentisseurs de trafic sont établis entre les n°s 15 et 17 ainsi qu'entre les n°s 61 et 63.

Le présent règlement sera soumis à l'approbation de Madame la Ministre de la Mobilité et des Transports.

Stationnement sur le parking Notre-Dame à Loverval

Vu le projet de règlement proposé par le Ministre Wallon de l'Équipement et des Transports réservant aux voitures, voitures mixtes et minibus le stationnement sur l'accotement le long de l'école Notre-Dame, route de l'état n°5 à Loverval. Considérant qu'il convient d'approuver ce projet, le Conseil émet l'avis qu'il y a lieu d'approuver le projet d'arrêté ministériel susvisé.

Marchés de travaux, de fournitures et de services

Acquisition de caveaux - Principe - Mode de marché - Cahier des charges

Le Conseil décide qu'il sera passé un marché ayant pour objet l'acquisition de caveaux. Le prix estimé du marché est fixé à 1.100.000 fr, le cahier des charges dressé par le service technique communal est approuvé et le marché sera attribué par procédure négociée après consultation de divers fournisseurs.

Acquisition de columbariums - Principe - Mode de marché - Cahier des charges

Le Conseil décide qu'il sera passé un marché ayant pour objet l'acquisition de columbariums. Le prix estimé du marché est fixé à 500.000 fr, le cahier des charges dressé par le service technique communal est confirmé et le marché sera attribué par renouvellement après procédure négociée.

Entretien extraordinaire de voiries en 2001 - Principe - Mode de marché

Le Conseil décide qu'il sera passé un marché ayant pour objet l'entretien extraordinaire des rues St Roch, de la Station, Villa des Roses et de l'allée des Croisades.

(suite en page 5)

(suite de la page 3)

Le cahier des charges établi par le service technique communal est approuvé, le prix global du marché est fixé à 8.435.697 fr, TVA comprise et le marché sera attribué par adjudication publique.

Travaux forestiers - Principe - Mode de marché - Cahier des charges

Le Conseil décide qu'il sera passé un marché ayant pour objet les travaux d'abattage et d'élagage d'arbres dangereux dans le bois communal de Gougny. Le cahier des charges dressé par la Division de la Nature et des Forêts est approuvé et le marché sera attribué par procédure négociée après consultation de diverses entreprises.

Mise en conformité des aires de jeux - Ratification

Vu la délibération du Collège échevinal en date du 12 juin 2001 attribuant aux ateliers DELVAUX de Sombreffe le marché relatif à la mise en conformité des aires de jeux pour la somme de 592.888 fr, qu'il y a lieu de ratifier cette décision réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues et qu'il y a lieu d'inscrire cette somme au budget extraordinaire lors de la prochaine modification budgétaire. Le Conseil, à l'unanimité décide de ratifier cette délibération.

Acquisition d'un nouveau programme de comptabilité - Principe - Mode de marché.

Vu le rapport du receveur communal informant le Collège échevinal que le programme informatique actuellement utilisé par le service de la comptabilité deviendra obsolète et inutilisable lors du passage à l'euro le 1er janvier 2002, qu'il convient dès lors de passer dans les meilleurs délais un marché, que les crédits nécessaires seront inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2001, les voies et moyens étant constitués par un emprunt à contracter par procédure négociée ;

Le Conseil communal, à l'unanimité décide qu'il sera passé un marché. Le prix estimé est fixé à 580.000 fr + TVA et il sera attribué par procédure négociée.

Acquisition d'une camionnette - Principe - Mode de marché - Cahier des charges

Le Conseil décide qu'il sera passé un marché ayant pour objet l'acquisition d'une camionnette pour le service des travaux. Le prix est fixé à 800.000 fr, le cahier des charges dressé par le service technique communal est approuvé et le marché sera attribué par procédure négociée sans publicité après consultation de divers fournisseurs.

Contrat de coordination en matière de sécurité et de santé - Convention-type

Vu la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et l'arrêté royal du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles, considérant qu'il y a lieu d'adopter une convention-type pour la mission de coordination pour les travaux réalisés pour l'administration communale, vu la convention-type de coordination en matière de sécurité et de santé établie par le service technique communal. Après en avoir délibéré, le Conseil décide que la convention-type est approuvée et les marchés de service seront attribués par procédure négociée.

Rémunération du personnel de police - Dispositions transitoires - Ratification

Vu la loi communale et l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police, l'arrêté royal du 22 juin 2001 déterminant les modalités selon lesquelles des avances ou des compensations doivent être données aux membres du personnel de la police locale. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide que la délibération du 31 mai 2001 par laquelle le Collège échevinal classe les membres du personnel de police du cadre moyen qui ont opté pour le nouveau statut à partir du 1er avril 2001 et accorde à ces agents une avance de 80% sur l'augmentation éventuelle qui en découle est ratifiée.

Programme de politique générale 2001-2006

Conformément au nouvel article 242bis de la loi communale, le Collège présente au Conseil le programme de politique générale 2001-2006. Divers commentaires sont émis sur le contenu de ce document.

Le groupe PSC regrette que les priorités ne sont pas précisées et que les moyens humains et budgétaires ne sont pas définis.

Après échange de vues, le Conseil, par 9 voix contre 8 décide que le programme de politique générale 2001-2006 est approuvé et il sera publié.

Celui-ci peut aussi être acheté au prix des copies ou consulté à l'administration communale.

Fusions et restructurations des sociétés de logement de service public

Vu le programme global de fusions et de restructurations des sociétés de logement de service public présenté par la Société Wallonne du Logement, considérant que notre entité compte 128 habitations sociales principalement localisées à Acoz (Cité Pouleur) et à Lausprelle (rue des Hauts Droits), étant donné que notre commune est affiliée à deux sociétés de logement, Notre Maison (o maison et o terrain) dont la commune détient actuellement 135 parts sociales acquises en date du 22 janvier 1960 et Le Logis Moderne qui gère l'ensemble des 128 logements et qui doit construire prochainement 6 nouveaux logements rue des Hauts Droits.

Vu le projet d'application des critères de fusions et de restructuration des sociétés de logement de service public présenté par la Société Wallonne du Logement et proposant la désaffiliation de notre commune à Notre Maison afin que Gerpennes ne soit desservie que par une seule société, le Logis Moderne qui gère l'ensemble des logements sociaux situés sur notre entité ;

Considérant qu'il y a lieu de définir les objectifs généraux pour mettre en œuvre le droit à un logement décent et les principes des actions à mener au cours de la législature ;

Le Conseil, à l'unanimité décide de se désaffilier de la société Notre Maison et de vendre les 135 parts sociales détenues par la commune auprès de cette société et de confirmer le partenariat de la commune avec la société «Le Logis Moderne».

Le programme communal d'actions en matière de logement sera articulé autour des objectifs suivants :

- construction de 6 nouveaux logements à la rue des Hauts Droits par la société «Le Logis Moderne».
- En partenariat avec le CPAS et Le Logis Moderne, concrétisation du projet de construction de 50 à 60 maisonnettes pour personnes du 3ème âge sur le terrain acquis à cet effet par le CPAS.
- Mise en place d'une permanence d'affectation des logements sociaux dans l'entité.
- Sollicite un mandat d'administrateur supplémentaire au Conseil d'administration de la société.

Le Collège échevinal est chargé d'entamer, en collaboration avec le CPAS, les démarches destinées à développer le parc de logements pour personnes du 3ème âge sur le terrain de Gerpennes-Flaches.

La présente délibération sera transmise à la Société Wallonne du Logement, à la Division du Logement de la Région Wallonne, au Logis Moderne et à Notre Maison.

Opérations immobilières

Vente d'une parcelle à Lausprelle - Principe

Suite à une demande émanant d'un agriculteur de Lausprelle, à l'unanimité, le Conseil communal marque son accord de principe pour la mise en vente d'une parcelle de terrain communal située en zone agricole rue des Hauts Droits (section A, n° 274A2, partie).

Acquisition à Loverval - Abandon d'option.

Considérant que les autres opérations immobilières liées à ce projet ont été réalisées début juillet, il n'y a plus de raison pour la commune de renoncer à son acquisition. Ce point est dès lors retiré de l'ordre du jour.

Personnel enseignant - Mise en disponibilité - Chantal MARIQUE

Le Conseil, décide que Madame MARIQUE Chantal se trouve de plein droit en disponibilité pour cause de maladie à partir du 09/05/2001.

Personnel de bibliothèque - Démission pour mise à la retraite - Paul ELOY

Le Conseil, décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Paul ELOY, bibliothécaire, et de lui accorder la mise à la retraite à la date du 1er avril 2001.

Désignation d'un employé de bibliothèque - Paul ELOY - Ratification

Vu la délibération du 31 mai 2001 par laquelle le Collège échevinal désigne Mr Paul ELOY en qualité d'employé de bibliothèque à la bibliothèque de Loverval à raison de 3 heures / semaine à partir du 1er avril 2001 pour une durée indéterminée et qu'il y a lieu de ratifier cette désignation, Le Conseil, décide que la délibération du 31 mai 2001 est ratifiée.

Personnel contractuel - Nicolas BOUTRY - Désignation

Vu la délibération du 19 juillet 2000 par laquelle le Collège échevinal décide d'engager Mr Nicolas BOUTRY, gradué en travaux publics, à partir du 24 juillet 2000 pour une durée de un an à temps plein dans le cadre d'une convention de premier emploi pour exercer les fonctions de chef d'équipe au service des travaux et qu'il y a lieu de prolonger l'engagement de l'intéressé par un contrat d'agent contractuel subventionné pour une durée indéterminée.

Le Conseil, décide que Monsieur Nicolas BOUTRY, né le 19 décembre 1974, gradué en travaux publics, est désigné en qualité d'agent contractuel subventionné pour exercer les fonctions de chef d'équipe au service des travaux à temps plein à partir du 25 juillet 2001 pour une durée indéterminée.

Muriel PLANET - Désignation

Vu la délibération du 13 décembre 2000 par laquelle le Collège échevinal désigne Mme PLANET Muriel en qualité d'agent contractuel subventionné au grade d'urbaniste jusqu'au 30 juin 2001 et qu'il y a lieu de prolonger l'engagement de l'intéressé pour une durée indéterminée. Le Conseil, décide de prolonger la désignation de Madame Muriel PLANET en qualité d'agent contractuel subventionné au grade d'urbaniste à partir du 1er juillet 2001 pour une durée indéterminée.

COMMUNIQUE DU COLLEGE ECHEVINAL

INTERDICTION DE CIRCULATION POUR MOTIF DE CHASSE EN BATTUE

A la demande du Ministère de la région wallonne et plus particulièrement la Division de la Nature et des Forêts.

La circulation du public est interdite les 14 et 16 octobre et les 10, 19 et 29 novembre 2001 dans le territoire de chasse du Tournibus sis sur les communes de Florennes, Mettet et Gerpinnes.

L'EURO

Dans le cadre de l'arrivée de l'EURO, l'échevin chargé des Affaires européennes et en collaboration avec le Centre culturel et la Banque nationale de Belgique organisent des séances d'information sur l'EURO :

Le 16 octobre à 18h30 à l'école des Flaches et à 20h30 à la salle communale de Loverval.

Le 6 novembre à 18h30 à l'école de Gougny et à 20h30 à la salle communale de Gerpinnes-centre.

Le 4 décembre à 18h30 à l'école de Lausprelle et à 20h30 à la salle communale d'Hymiee.

Le Collège échevinal invite également tous les commerçants à répondre favorablement à l'invitation du Gouvernement fédéral et à l'Union européenne en adhérant à l'EUROLABEL.

Pour tout renseignement : Eric BEAUCLAIRE, Echevin chargé des Affaires européennes : 071.50.90.06.

SITE INTERNET

Dans le cadre de la réalisation du site communal et d'un guide de l'entité, le Collège a décidé d'y faire apparaître les adresses utiles. Les indépendants et les personnes qui exercent une profession libérale peuvent s'ils le désirent en faire la demande et communiquer leurs coordonnées à l'Echevin Eric BEAUCLAIRE, chargé de l'informatique et des relations publiques.

TRAVAUX

Le service travaux signale que le renforcement du réseau de distribution d'eau du centre de Gougny débutera mi octobre 2001 et ce pour une durée estimée à 100 jours ouvrables.

Suite à une réunion entre les différentes parties et l'administration communale, la SWDE ou l'entrepreneur prévoindra les riverains concernés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le maître d'œuvre est la SWDE - Verviers.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez téléphoner au 087.34.28.11 SDWE-Verviers ou à la SWDE-Couillet 071.43.25.11.

L'entreprise adjudicataire est la firme Colette, rue du château 3 à 5640 Mettet (St Gérard), téléphone : 071 79 70 30.

Le bureau de chantier sera installé au bout de la rue de la Station.

SUBSIDES COMMUNAUX POUR CLUBS, CERCLES OU GROUPEMENTS

Toute demande de subside est subordonnée au renvoi du questionnaire paru dans le précédent bulletin dûment complété à l'Administration Communale, à l'attention du Collège des Bourgmestre et des Echevins : avenue Reine Astrid, 11 - 6280 Gerpinnes

Les prochains bulletins communaux paraîtront aux environs des 26 novembre et 15 janvier.

Vos insertions doivent nous parvenir avant les 18 octobre et 7 décembre.

Adressez vos documents à la fois sur supports papier et informatique (diskette 3.1/2), à l'Echevin des relations publiques, Eric BEAUCLAIRE.

CHARTRE COMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT

En vue d'aboutir à une vie sociale harmonieuse, le Conseil communal a, en son temps, adopté un Règlement Général de Police dont quelques articles sont repris dans la Charte de l'Environnement ci-après:

1. Tes déchets ménagers, tu les enfermeras dans des sacs plastiques ligaturés que tu déposeras en bordure de voirie au plus tôt la veille de la collecte à 18h.
2. Verre usagé, vieux papiers, cartons et vêtements, tu récupèreras afin de participer aux collectes sélectives; le parc à conteneurs, tu fréquenteras assidûment.
3. Les déchets végétaux (déchets pelouse, brindilles, etc.) tu ne mêleras aux déchets ménagers mais en compost tu les transformerás dans la mesure du possible.
4. Au devant de tes maison, jardin ou propriété et filets d'eau, tu brosseras et désherberas régulièrement sans utiliser de produits chimiques.
5. Ronces, ivraie, chardons, orties, dents de lion, liserons et autres plantes nuisibles, tu détruiras.
6. Aux arrêts de bus ou en promenade, boîtes de limonade et de bière, paquets de chips, bouteilles plastiques, sachets de frites,... tu déposeras dans les poubelles à ce destinées.
7. Même en l'absence de poubelle, jamais tu ne jetteras de déchets sur la voie publique mais tu attendras d'être rentré chez toi pour t'en débarrasser.
8. Au nom de la facilité, jamais tu ne procéderas au moindre dépôt clandestin.
9. L'affichage sauvage, tu proscriras.
10. Ton installation de chauffage tu feras régler afin d'atténuer les effets de la pollution atmosphérique.
11. Des outils motorisés de jardin tu n'utiliseras (pollution sonore) le samedi avant 9h et après 18h ni le dimanche avant 9h et après 12h.
12. Les encombrants, tu t'en débarrasseras à l'occasion de la collecte annuelle prévue à cet effet.
13. A moins de 100 mètres des habitations voisines, tu ne feras pas de feu (distance réduite à 50 mètres si utilisation d'un incinérateur. Seuls les déchets végétaux pourront être brûlés.
14. Ta haie, tu tailleras afin de ne pas entraver la circulation des personnes.
15. Ton chien, jamais tu ne laisseras errer dans la rue. Tu feras en sorte que « trottoirs ne riment pas avec trottoirs »!
16. Tes eaux usées tu évacueras en accord avec la réglementation. En cas de doute, auprès de l'administration, tu te renseigneras.
17. En toutes circonstances, tu t'efforceras de montrer l'exemple en respectant l'environnement et la propreté publique.

Fermeture des bureaux communaux à l'occasion des jours fériés

Les bureaux communaux seront fermés les 1er, 2, 11 et 15 novembre ainsi que les 3 (après-midi), 4, 25 et 26 décembre 2001.

Cérémonie du 11 novembre

Comme chaque année, une messe solennelle sera célébrée le 11 novembre 2001 à 11h en l'église Saint Michel à Gerpennes-centre.

L'Administration communale recevra ensuite les membres des associations patriotiques à la salle communale à 12h.

La population est invitée à cette cérémonie et à arborer le drapeau national aux façades des maisons.

L'Administration communale de Gerpennes invite les enseignants de toutes les écoles de l'entité à sensibiliser leurs élèves à l'importance du souvenir de cette date. Elle engage les enseignants et les élèves à participer aux cérémonies de commémoration dans leurs villages respectifs.

Fête de la dynastie

Un TE DEUM solennel sera chanté le dimanche 18 novembre 2001 en l'église Saint Michel à Gerpennes-centre à l'issue de la messe de 10h30.

S O C I A L

CARNET ROSE

BOUILLON LYNE, née le 09-04-01 – Gerpennes-Centre.
 RIFAUT EMILIE, née le 26-04-01 – Gougnyes.
 ALESTRA NOA, née le 28-04-01 – Gougnyes.
 VAN DEN HEEDE CEDRIC, né le 02-05-01 – Gerpennes-Centre.
 JORIS ALIX, né le 10-05-01 – Villers-Poterie.
 BIERLAIRE NOE, née le 11-05-01 – Les Flaches.
 NIVAILLE THAIS, née le 13-05-01 – Les Flaches.
 COLLART LAURIE, née le 20-05-01 – Villers-Poterie.
 GRANVILLE SALOME, né le 23-05-01 – Joncret.
 WALRAVENS WILLIAM, né le 28-05-01 – Les Flaches
 VANCAYZEELE LOUIS, né le 28-05-01 – Gougnyes.
 LUX DENIS, né le 03-06-01 – Acoz
 WAUTELET ALEXIS, né le 06-06-01 – Loverval.
 DURIEUX NAOMY, né le 06-06-01 – Les Flaches.
 DURIEUX MANON, née le 06-06-01 – Les Flaches.
 ROQUET-GRAVY THEO, né le 16-06-01 – Lausprelle.
 JACQUEMIN LUCA, né le 20-06-01 – Gerpennes-Centre.
 ROBYNS ADRIEN, né le 22-06-01 – Gerpennes-Centre.

MULLER CHARLIE, née le 29-06-01 – Les Flaches.
 DE LAERE MAXIME, né le 03-07-01 – Acoz.
 VANKERKHOVEN ELODIE, née le 05-07-01 – Joncret.
 DE BLOCK JORDY, né le 07-07-01 – Gerpennes.
 HANOTIAUX JORDAN, né le 09-07-01 – Les Flaches.
 BIALIK GAUTHIER, né le 11-07-01 – Acoz.
 SENTERRE MAXIME, né le 25-07-01 – Villers-Poterie.
 VAN PAEMEL KYLLIAN, né le 03-08-01 – Gerpennes-Centre.
 WARNIER LAURENE, née le 03-08-01 – Les Flaches.
 LIBERT OWEN, né le 04-08-01 – Gougnyes.
 DEVOS MARIE, née le 06-08-01 – Loverval.
 PONCEANO MOYA CORENTIN, né le 07-08-01 – Gerpennes-Centre.
 DEBAUCHE ADELAIDE, née le 09-08-01 – Gerpennes-Centre.
 HENOCQ ELISA, née le 12-08-01 – Villers-Poterie.
 FIORENTINO ELODIE, née le 19-08-01 – Les Flaches.
 DOGOT LAURA, née le 19-08-01 – Hymiee.
 SCIEUR JUSTINE, née le 20-08-01 – Joncret.
 BEN BOUSSELAH CASSANDRA, née le 24-08-01 – Acoz.
 D'IMPRIMA LAURA, née le 26-08-01 – Loverval.

Gerpennes

CPAS

Consultations juridiques gratuites :

Les consultations juridiques sont organisées chaque premier mardi du mois de 17 à 19 heures au C.P.A.S. de Gerpennes.

L'accès à ces consultations est ouvert à tous les habitants de l'entité sans limite de revenus.

Il doit toutefois s'agir d'une simple consultation, sans courrier, ni recherches.

Les prochaines consultations auront donc lieu les mardis **06 novembre 2001, 11 décembre 2001, 08 janvier 2002 et 05 février 2002.**

Les consultations sont assurées par un avocat du barreau de Charleroi n'ayant pas son cabinet sur le territoire de Gerpennes.

Suite aux élections communales, le Conseil de l'aide sociale a été installé le 02 avril dernier :

Président du C.P.A.S.

Monsieur Alain STRUELENS, rue Blanche Borne 26 à 6280 LOVERVAL

Permanences :

-le mercredi au siège du C.P.A.S. de 15 à 17 heures - 071/50.29.11

-les 2èmes et 4èmes samedis du mois à l'Administration communale de 10 à 12 heures 071/50.90.00

Conseillers du C.P.A.S.

1- QUAIRIAUX Claude, rue des Hauts Droits, 17 à 6280 GERPINNES - 0497/15.35.31

2- DERENNE Cathy, rue de Presles 32 à 6280 VILLERS POTERIE

3- FONTAINE Valérie, rue A. Thiébaud 42 à 6280 GERPINNES - 071/50.18.69

4- MERVEILLE Eric, rue de Tarcienne, 2 à 6280 GERPINNES - 071/50.32.57 - Fax 071/50.28.67

5- FRANCO Maryse, Cité Poulcur 58 à 6280 ACOZ - 071/50.49.50

6- EVRARD Christian, rue de Presles, 111 à 6280 VILLERS POTERIE - 071/50.33.85

7- DOGOT Lucia, rue des Tayettes, 6 à 6280 GERPINNES - Tél. et Fax 071/50.13.70

8- LALIEUX Lisiane, rue de Biesme, 40 à 6280 FROMIEE - 071/50.37.70

Goûter 3 x 20

Le dimanche 28 octobre 2001, l'Administration communale et le C.P.A.S. de Gerpennes organisent conjointement leur traditionnel goûter à l'intention des 3X20 de l'Entité en la salle des Fêtes, Place des Combattants à Gerpennes-Centre.

L'entrée au spectacle est gratuite.

Tarte, café, pousse-café seront offerts gracieusement.

Les personnes désireuses de bénéficier du transport via le bus communal sont priées de se manifester au C.P.A.S. pour le mardi 23 octobre à 16 heures au plus tard au numéro 071/50.29.11.

Nous vous attendons très nombreux.

SANTE

Alcooliques Anonymes

L'alcoolisme est reconnu comme un des grands problèmes de santé publique. Aux Etats-Unis, il occupe le troisième rang (après les maladies du cœur et le cancer) parmi les causes de décès et ses ravages ne touchent pas que les alcooliques. D'autres personnes en subissent les dommages -au foyer, au travail, sur la route. Chaque année, l'alcoolisme coûte des millions de dollars à la société. Ainsi donc, même si vous ne devenez jamais alcooliques vous-mêmes, l'alcoolisme peut encore avoir une incidence dans votre vie.

Nous avons beaucoup appris sur la façon de dépister et de neutraliser l'alcoolisme. Mais à ce jour, personne n'a encore découvert le moyen de le prévenir, parce que personne ne sait exactement pourquoi certains buveurs deviennent des alcooliques. Les médecins et

les spécialistes en la matière ne s'entendent pas encore sur la cause (ou les causes) de l'alcoolisme.

C'est pourquoi les A.A. s'en tiennent à secourir ceux qui sont déjà des alcooliques, pour les aider à cesser de boire et pour leur apprendre à mener une vie normale et heureuse sans alcool.

Qu'est-ce que l'alcoolisme ?

A.A. perçoit l'alcoolisme comme une maladie. Les alcooliques n'arrivent pas à maîtriser leur consommation d'alcool parce qu'ils sont malades physiquement et mentalement (émotivement) ; c'est ce que croient les A.A.. Si l'alcoolique continue de boire, sa maladie ne cesse de s'aggraver.

L'American Medical Association, la British Medical Association et l'O.M.S., qui sont les principales associations de médecins dans ces pays, s'entendent elles aussi pour définir l'alcoolisme comme une maladie.

Quels en sont les symptômes ?

Les alcooliques ne présentent pas tous les mêmes symptômes. Plusieurs cependant, à différentes étapes de la maladie, donnent les signes suivants : seul l'alcool semble leur donner confiance en eux-mêmes et les mettre à l'aise en présence d'autres personnes ; il leur arrive souvent à la fin d'une réception, de réclamer « encore un dernier verre » ; ils guettent les occasions de boire et y pensent très souvent ; ils s'enivrent sans en avoir l'intention ; ils essaient de se maîtriser en modifiant leur choix de boissons, en s'imposant l'abstinence ou en faisant des promesses ; ils boivent en cachette ; ils ne disent pas la vérité sur leur penchant à boire ; ils cachent des bouteilles ; ils boivent au travail (ou à l'école) ; ils boivent seuls ; ils ont des trous de mémoire (ils ne peuvent se rappeler ce qu'ils ont dit ou fait la veille) ; ils boivent tôt le matin pour soulager les malaises qui suivent un excès, pour chasser la peur ou la culpabilité ; ils omettent des repas ou s'alimentent mal ; ils développent la cirrhose du foie ; ils ont de violents tremblements, des hallucinations ou des convulsions quand on les prive d'alcool.

Quelle est la définition des A.A. ?

Les Alcooliques Anonymes sont une association mondiale d'hommes et de femmes qui s'entraident à demeurer sobres. Ils proposent le même secours à toute personne qui a un problème d'alcool et qui veut y remédier. Comme ce sont tous des alcooliques eux-mêmes, ils se comprennent les uns les autres de façon particulière. Ils ont personnellement éprouvé les malaises rattachés à cette maladie et ont appris comment se rétablir avec les A.A.

Les membres des A.A. affirment qu'ils sont toujours des alcooliques, même s'ils n'ont pas pris d'alcool depuis plusieurs années. Ils ne disent pas qu'ils sont « guéris ». Dès que quelqu'un ne maîtrise plus sa façon de boire, il ne peut plus jamais être assuré de pouvoir boire sans danger -ou, pour le dire autrement, il ne devient jamais un « ancien alcoolique » ou un « ex-alcoolique ». Mais chez les A.A., il peut devenir un alcoolique abstinent, un alcoolique *rétabli*.

Suite dans le prochain numéro.

Copyright © A.A. Grapevine, Inc. Titre original - A brief Guide to Alcoholics Anonymous - Alcoholics Anonymous World Services, Inc. Editions des Alcooliques Anonymes 1000 Bruxelles Copyright © 1999.

Informez-vous

Groupe Alcooliques Anonymes, rue Schmidt 1, salle n° 1 - 6280 Gerpennes-Centre.

Réunion tous les mercredis de 20h00 à 22h00. Permanence téléphonique 24h/24 : 071.32.46.68.

Tous en baskets jeudi 18 octobre 2001

2ième grande journée Européenne « Tous en baskets contre les Leucodystrophies »

Les leucodystrophies sont des maladies génétiques qui détruisent la gaine des nerfs (la myéline) du système nerveux central (cerveau et moelle épinière). En Europe, elles concernent 22 naissances par semaine.

Elles privent les patients de leurs fonctions vitales, entraînent des handicaps très lourds et conduisent à la mort.

Malgré leur gravité, elles ne sont toujours pas intégrées dans des programmes prioritaires de recherche publique ou privée : elles sont dites orphelines.

Principe : le jeudi 18 octobre nous mettrons nos baskets toute la journée.

Des urnes seront déposées à différents endroits : poste, banque, hôtel de ville, grandes surfaces...

Chacun y déposera 50fb minimum dans l'urne en forme de basket Une manière symbolique de prêter ses jambes à tous ceux qui ne peuvent plus s'en servir et d'avancer ensemble pour vaincre la maladie.

L'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA) association de familles et de patients, lutte contre la maladie depuis 1992 en sensibilisant l'opinion publique, en finançant des programmes de recherche et en soutenant les familles.

Pour plus de renseignements : contactez A. Moreaux : échevin des affaires sociales : 071/50.90.05

MALADIE D'ALZHEIMER

L'échevin de la Santé, Annette MOREAUX et l'ASBL S.E.F.E. proposent à toute personne intéressée, une information complète sur le sujet lors d'une conférence-débat qui aura lieu en la salle communale de Gerpinnes-Centre le Jeudi 25 octobre à 20 heures.

Pour plus d'informations : Annette MOREAUX, 071/50.90.05.

FAIM ET FROID GERPINNES

effectuera sa première collecte hivernale les 23, 24 et 25 novembre

Au cours de l'hiver dernier, la population de notre commune a donné aux plus démunis des environs immédiats 339.815 F ainsi que 5.973 kg de vivres.

Si l'hiver relativement doux n'a pas favorisé les collectes, il a au moins permis d'économiser du chauffage, poste qui a malgré tout fortement augmenté, suite à la hausse des combustibles. 384.730 F ont été dépensés en aide chauffage et 16.701 en frais divers. Ce dernier poste ne représente que 2,3 % du total récolté, si on valorise les vivres. Mais nous avons dépensé plus que récolté et les sommes encore en compte ne permettront pas de satisfaire toutes les demandes avant la prochaine collecte, prévue pour les 23, 24 et 25 novembre.

Comme par le passé, il est demandé aux donateurs, de verser directement au compte **630-0118000-10 d'Arc-en-Ciel - 1170 Bruxelles** avec la mention «**Projet 07 FFGerpinnes**».

Cependant, le nécessaire pour l'attestation fiscale sera fait, pour les dons qui arriveraient directement ou seraient remis aux collecteurs. On insiste dans ce cas, pour que les noms, prénoms et adresses soient toujours clairement mentionnés.

Nous espérons pouvoir encore compter sur votre aide au cours de cet hiver, et nous vous remercions d'avance, au nom des plus démunis. Si vous pouvez nous aider pour cette collecte, faites-en part au numéro de téléphone 071.50.25.71. La misère ne recule pas.

LA FEDERATION BELGE CONTRE LE CANCER MET A VOTRE SERVICE

son expertise, ses Infomodules, sa documentation

La raison d'être de la Fédération Belge contre le Cancer

Chaque année, dans notre pays, on enregistre plus de 40.000 nouveaux cas de cancers. Par an, 27.000 patients décèdent des suites de la maladie. La Fédération Belge contre le Cancer s'est donné pour triple mission d'encourager la recherche, de soutenir activement les patients et leur famille et de mener des campagnes de prévention.

Pourquoi la prévention est-elle si importante?

La lutte contre le cancer ne peut être efficace que moyennant une prise de conscience dès le plus jeune âge. Deux cancers sur trois

sont, d'une façon ou d'une autre, liés à notre mode de vie : habitudes alimentaires, tabagisme ou exposition excessive aux rayonnements ultraviolets par exemple. C'est la raison pour laquelle la Fédération a mis au point une série de programmes qui ont été développés par des professionnels de la santé et qui sont véhiculés par des outils extrêmement attrayants, modernes et efficaces.

Une approche sur mesure pour les écoles

Nous sommes aujourd'hui en mesure de faire bénéficier les écoliers et les étudiants de la commune du résultat de nos efforts en leur proposant des activités au cours desquelles ils prendront conscience de l'importance de mener une vie saine. Si vous le souhaitez, c'est avec plaisir que nous viendrons chez vous pour animer une ou plusieurs de ces sessions de prévention.

Les trois composantes de notre intervention

Nous proposons d'abord un **exposé** sur le sujet que vous aurez choisi en liaison avec la santé en général et le cancer en particulier (tabac, alimentation, soleil, pollution...).

Ensuite les élèves peuvent utiliser nos **Infomodules**. Il s'agit d'unités indépendantes équipées d'un ordinateur et d'une imprimante. Un système interactif permet aux intéressés de tester leurs connaissances en répondant à une série de questions simples. A l'issue de ce test, un rapport personnalisé dont le but est de corriger les erreurs éventuelles et de fournir un complément d'information leur est délivré.

Enfin, une abondante **documentation** est mise à la disposition des participants. Elle leur permet de revoir et d'approfondir les notions présentées au cours de la journée.

Si vous désirez en savoir davantage, si vous voulez connaître les conditions ou si vous souhaitez réserver vos Infomodules, n'hésitez pas à contacter la **Fédération Belge contre le Cancer, chaussée de Louvain 479 - Tél. 02.736.99.99 - Fax 02.734.92.50 - E-mail: commu@cancer.be**

Diffusion

Nos actions

Nous vous rappelons que les produits Tournesol sont disponibles en permanence. N'hésitez pas à les acheter en nous téléphonant au 02.736.99.99 ou en complétant le bon de commande que vous trouverez dans notre magazine Cancerinfo. L'argent ainsi récolté servira à soutenir les projets destinés aux jeunes patients cancéreux.

Nos publications

- **Dépliants** : Alimentation et cancer, Radiothérapie, Cancer du larynx, Alcool et cancer,...
- **Brochures** : Cancer du larynx, Radiothérapie, Alimentation des personnes cancéreuses,...
- **Livre de poche** : La Santé de la tête aux pieds.
- Cancerinfo n° 67 (juin 2001).
- Rapport annuel 2000.

Notre site internet propose

- Nos «news» : des commentaires sur l'actualité.
- Nos fiches thématiques : des articles de fond traitant des problèmes liés à la santé.
- Nos événements : les activités organisées par la Fédération.

<http://www.cancer.be>

Cancerphone

- Un n° d'appel : **0800.15.800**.
- Des professionnels de la santé (médecins, psychologues, infirmières) sont à votre écoute, tous les jours ouvrables de 9h à 13h, le lundi jusqu'à 19h.

Adresse électronique gerpinnesculture@swing.be

Stage créatif pour enfants congés scolaires de la Toussaint

Du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre (férié le 1er!), le Centre culturel propose 4 jours d'ateliers créatifs sur le thème «création avec des éléments naturels».

Les enfants de 4 à 10 ans y découvriront, au départ de matériaux naturels, le plaisir de créer, de se déguiser, d'inventer des paysages



CENTRE CULTUREL

Centre culturel de Gerpinnes Rue de Villers, 61- 63 à Gerpinnes
Tél. 071.50.11.64 ou 0475.48.61.26 - Fax 071.50.13.83

Gerpennes

irréels. De petites expériences scientifiques seront tentées avec les 6-10 ans et une animation musicale sera proposée aux plus petits. Ceci en plus de bien d'autres activités ludiques ou récréatives. Nos stages sont encadrés par une équipe professionnelle, avec la participation du service provincial de la jeunesse et du service des animations de la Province du Hainaut. Frais d'inscription, 1.300 francs pour les 4 jours; 900 francs pour un frère ou une sœur.

Stage de «jeunes reporters de télévision»

Pour les 11-13 ans, aux mêmes dates que le stage pour les 4-10 ans, stage d'initiation à la prise de vues au caméscope, à la prise de son. Et aussi, réalisation d'interviews, montage d'un petit film sur ordinateur, présentation du film à un public... Le nombre d'inscriptions est limité à six enfants par stage. Frais d'inscription identiques à ceux du stage «4-10 ans». La réduction s'applique aussi pour des frères et sœurs inscrits dans chacun des deux stages.

Activités créatives et manuelles pour adultes

Deux ou trois modules consacrés à l'apprentissage de la découpe du verre vous sont proposés pour débiter cette nouvelle activité. Deux autres modules seront consacrés aux techniques de réalisation de cartes de vœux et de petits objets décoratifs.

Pour s'inscrire, les participants acquerront auprès du secrétariat du Centre une carte d'inscription d'une valeur de 1.000 francs. L'inscription à chaque module sera acquittée au moyen de cette carte, qui sera annulée progressivement, en fonction du coût des modules.

L'inscription à un module de deux heures est fixée à deux cents francs plus un coût forfaitaire éventuel de deux cents francs pour le matériel (ou les matériaux) qui serai(en)t mis à la disposition des participants pas le Centre.

Renseignements et inscription auprès du secrétariat du Centre.

Centre de documentation scolaire

La rentrée scolaire n'est déjà plus qu'un souvenir et voici déjà le cortège d'élocutions, de dissertations, de travaux d'histoire ou de géographie...

Le Centre culturel met à la disposition des élèves un centre de documentation reprenant plus de 53.000 références d'articles, dossiers et documents sur les thèmes les plus variés.

Un coup de téléphone au centre, un délai de trois jours pour permettre à la documentaliste d'effectuer la recherche informatique et les documents permettant de réaliser un travail de qualité sont mis à la disposition des élèves pour une durée à déterminer lors du prêt.

Le nombre de demandes étant très important, il est utile de penser assez tôt à réserver son prêt de documents... sans attendre la veille de la date de remise du travail à son professeur!

Nous pensons utile de rappeler également que les travaux scolaires ne sont en aucun cas rédigés par le centre de documentation qui est un centre de prêt exclusivement.

Certains documents relatifs, par exemple, à l'histoire de l'entité, dont quelques-uns assez rares, ne peuvent être prêtés. Ils seront consultés sur place moyennant rendez-vous pris auprès de la documentaliste, et exclusivement de cette manière.

5ème fête des enfants - samedi 20 octobre

Le Centre culturel propose parallèlement et en partenariat avec la journée «Place aux enfants» un grand jeu-rallye dans le préau du Collège saint Augustin, de 14 heures à 18 heures.

Des Groupements sportifs, musicaux et autres de l'entité seront présents pour proposer aux enfants des épreuves ludiques. Comme chaque année, tous les enfants participants seront récompensés.

Un spectacle pour petits et grands égayera cette journée.

Renseignements : 071.50.11.64.

6ème exposition-concours des artistes de l'entité

Du samedi 1er au dimanche 9 décembre, se déroulera en la salle Pouleur, rue des Ecoles, 30 à Acoz, la désormais traditionnelle exposition-concours des artistes de l'entité.

Toute personne ayant un don dans un domaine des arts plastiques ou graphiques peut participer à cette exposition-concours. Aucun thème n'est imposé aux artistes. Toutes les disciplines artistiques sont acceptées (aquarelle, huile, sculpture, dessin...).

Les renseignements pour la participation à cette exposition-concours peuvent être obtenus auprès du Centre culturel.

Calendrier 2002 du Centre culturel

Pour la sixième année consécutive, le Centre culturel offrira en janvier 2002 aux habitants de Gerpennes, le calendrier culturel édité par ses soins.

Il sera illustré, comme chaque année, de douze photographies issues du concours annuel organisé en partenariat par Gerpennes Environnement et le Centre culturel.

Cette année encore, les informations principales des groupements membres du centre culturel pourront y être insérées. Vous pourrez donc y découvrir un panorama intéressant d'activités culturelles, sportives ou autres se déroulant dans l'entité.

PRIX DU MERITE CULTUREL

La Commune de Gerpennes, en collaboration avec le Centre Culturel, organisera, le prix du Mérite culturel.

Les disciplines de l'art musical (chant, instrument, composition), de l'art de la parole (comédie, déclamation, théâtre) ainsi que l'expression corporelle seront retenues.

Les personnes ou les groupements retenus par une commission de sélection devront au cours de l'année 2001, avoir réalisé une action considérée comme «extraordinaire». Par exemple, prix du conservatoire, premier passage en public, profession dans leur art, la liste n'est pas exhaustive.

Les candidatures seront déposées par une tierce personne auprès de l'Echevinat de la Culture avant le 31 décembre 2001. Un petit dossier de présentation (nom - prénom ou intitulé, adresse, âge, nombre d'années dans la pratique de la discipline) et son «action extraordinaire» seront joints à la proposition de candidature.

La commission de sélection déterminera les catégories des prix en fonction des candidatures et des dossiers reçus.

Si dans votre entourage, vous connaissez une personne ou un groupement qui semble mériter de participer à ce prix, n'hésitez pas à transmettre leur candidature. Pour tous renseignements complémentaires : Madame MOREAUX, Echevin de la Culture 071 50.90.09

THEATRE

Dans le cadre des tournois de l'I.P.E.L. **Le cercle L'EQUIPE de Gerpennes**, présente les jeudi 22, vendredi 23, samedi 24 à 19h30 et dimanche 25 novembre à 16h30 à la salle des fêtes, place des combattants à Gerpennes «**EL FONTENE DES BETCHOTEÛS**» comédie gaie en trois actes de Michel ROBERT Mise en scène par Michel ROBERT, avec, par ordre d'entrée en scène : Cindy TANTIMONACO, Pierre YERNAUX, Gisèle FERON, Bernadette GERIMONT, René HELIN, Jean-Louis HENRIET, Chrystel ROBERT, Nathalie LIBERT, Olivier GUILLAUME, Pierre BERNARD, et Guy GENIESSE.

Direction artistique : Henri CAUSSIN.

Régie : Jean-Marie LORENT.

Grimes : Rolende CHAPELLE.

P.A.F. : 200 FRS, réduction de 50% le jeudi pour les 3X20 et les enfants de moins de 12 ans. Uniquement sur réservation à partir du 25 octobre au 071 50 26 59 ou au Café de l'Hôtel de ville place des Combattants, Gerpennes

Le Cercle Philatélique Gerpinois

sera heureux de vous accueillir chaque 1er mardi du mois à 19h00 à la salle communale de Gerpennes-centre (face à l'église). Vous pourrez y acheter tout le matériel nécessaire ainsi que des séries de timbres en bénéficiant d'une remise importante Exposés, tombolas, bonne ambiance sont d'office au rendez-vous. Nous sommes de plus en plus nombreux, venez vite nous rejoindre!

Rens.: M. Basselet J.: 071.50.24.36.

DANSES FOLKLORIQUES

Connu depuis 20 ans sous le nom de «d'Giroleus», le groupe de danses populaires wallonnes gerpinois s'est fait connaître tant en Belgique qu'à l'étranger.

Depuis l'an dernier, dans le souci de s'identifier à son village, ce groupe a pris le nom de «El Rigodon d'Augète». Rigodon nous rappelle nos marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, mais est aussi une danse provençale. D'Augète, car c'est là que fut construite la villa romaine d'Agripinna dont le nom fut à l'origine de Gerpinnes.

Notre objectif premier est d'aller à la rencontre des autres avec nos racines profondes exprimées par nos danses, et l'esprit ouvert aux différences culturelles et sociales que ceux-ci nous expriment, nous apportant par là une plus grande compréhension entre les peuples.

Notre deuxième objectif est de faire connaître notre région par la présentation, lors des marchés souvent organisés dans les festivals, des produits du terroir.

Nos projets pour l'avenir sont nombreux et notre souhait est d'y faire participer un maximum de personnes de tous âges. Nous sommes conscients que pour nos jeunes la danse folklorique semble une activité d'un autre âge et pourtant sa richesse est telle que nous pouvons en être fier au même titre que les jeunes espagnols, portugais, indiens, péruviens et autres russes que nous avons rencontrés en grand nombre lors des festivals.

Jeunes et moins jeunes, venez nous retrouver dans la bonne humeur et l'amitié le lundi soir (19h30) à la salle communale n° 1. Pour tout contact : Guy Hontoir, tél. 071.50.59.95.

SPORT

La Compagnie des Archers du Château

«La Ferme du Château», allée des Sports, 12 - LOVERVAL

Le tir à l'arc, un sport pour tous, un sport familial.

Vous êtes intéressé, alors sachez qu'il existe un club près de chez vous :

«La Compagnie des Archers du Château», au Centre ADEPS, 12 allée des Sports, à Loverval.

**Les horaires d'entraînements intérieurs sont les suivants :
mercredi - samedi : de 19h à 20h30**

Tout le matériel est mis gracieusement à votre disposition.

Pour tout renseignement, contacter :

Stéphane HUAUX Roméo BERTOZZI Omer MENEGUZZI
071/38.48.89 071/50.23.06 071/50.34.16

Tu es un adulte et c'est « auto, boulot, dodo », tu veux améliorer une vie trop stressante, trop mouvementée et profiter un maximum de tes loisirs : la pratique du KENDO te relaxera et te fera voir un aspect de la vie et de tes responsabilités plus ouvert et moins astreignant.

La pratique du KENDO et de l'IAÏDO, escrime ancestrale des samouraï, est accessible à tous, hommes, femmes, enfants (à partir de 7 ans). De hauts gradés vous guideront, vous conseilleront d'une façon progressive, structurée, dans une ambiance des plus conviviale. Un conseil, une visite, un essai : rendez-vous au Centre ADEPS de LOVERVAL, 12 allée des sports.

KENDO : le lundi et vendredi de 20h00 à 21h00. IAÏDO : le vendredi de 19h00 à 20h00.

Le Todokan est affilié à la Belgian Kendo Renmei et à la Zen Nihon Kendo Renmei.

TODOKAN, KENDO et IAÏDO

Tu es jeune, tu aimes le sport et tu veux t'affirmer dans tes études, dans la vie : le TODOKAN, club de KENDO et IAÏDO t'en donnera les moyens par une pratique sportive sérieuse et rigoureuse.

Renseignements aux heures de cours ou téléphonez au 071.50.48.12.

NATURE ET ENVIRONNEMENT

FEDERATION HORTICOLE ET DE PETIT ELEVAGE DE L'ENTRE SAMBRE ET MEUSE
Association Sans But Lucratif



le magnolia Adresse internet : [Http://www.lemagnolia.com](http://www.lemagnolia.com)



Conférences organisées par le Cercle horticole Régionale " LE MAGNOLIA".
Avec le soutien de la Direction Générale des Affaires Culturelles de la province du Hainaut
Tous nos conférenciers sont agréés par le Ministère de l'Agriculture

Entrée gratuite - invitation cordiale à tous.
Les conférences débutent à l'heure précise.

Section de Gerpinnes : à 19h30 dans la salle communale annexe 1 - rue Schmidt

Le 09/11/2001 - M. AUGUSTINUS - Les épinards et plantes de remplacement

Section de Loverval : à 19h30 - salle paroissiale - Place Brasseur

Le 12/11/2001 - M. AUGUSTINUS - Les épinards et plantes de remplacement

Section de Villers-Poterie : à 19h30 - salle des fêtes - Rue des Presles 61

Le 17/10/2001 - M. HANOTIER - La taille des arbustes d'hiver

Le 14/11/2001 - M. MATHEYS - L'agenda de la serre d'amateur

Section de Acoz-Joncret : à 19h30 - salle «Marcel Mélot» rue J.J.Piret

Le 22/10/2001 - M. GODEAU - Les anciennes variétés de légumes

Le 19/11/2001 - M. AUGUSTINUS - Les épinards et plantes de remplacement

Nous vous rappelons que pour tous problèmes que vous pouvez rencontrer dans vos plantations nous pouvons répondre à vos questions, soit lors des conférences, soit en téléphonant au secrétaire Régional : Guy DUPONT
tél 071/50.22.28



I.C.D.I.

RECUPERATION DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)

Suite à un accord entre les trois régions belges et les importateurs et les fabricants d'équipements électriques et électroniques signé en février 2001, une obligation de reprise des déchets d'équipements électriques et électroniques est imposée à partir du 1^{er} juillet 2001.

Cette obligation de reprise indique :

- le paiement d'une contribution de recyclage pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique à partir du 1^{er} juillet 2001 en vue de favoriser le recyclage et le démontage écologique des appareils;
- l'obligation pour le vendeur d'appareils électriques et électroniques de reprendre un ancien appareil à l'achat d'un nouveau de même type, sans distinction de marque et sans frais supplémentaires;
- l'obligation pour les parcs à conteneurs de reprendre les déchets d'équipements électriques et électroniques présentés par les particuliers.

L'organisation de cette obligation de reprise est prise en charge par l'asbl RECUPEL.

Les machines à laver, cuisinières, frigos, micro-ondes, TV, magnétoscopes, lecteurs de CD, radios, rasoirs, réveils, fers à repasser, perceleuteurs, écrans ordinateurs, calculatrices, téléphones, GSM... sont touchés par cet accord.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques présentés par les particuliers seront repris sur les six parcs à conteneurs de l'I.C.D.I. listés ci-dessous :

- CHARLEROI-COUILLET : tél. 071.47.01.91
- FLEURUS : tél. 071.81.75.64
- CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT : tél. 064.26.72.26
- FARCIGNES : tél. 071.39.25.92
- GERPINNES : tél. 071.50.30.07
- LES BONS VILLERS : tél. 071/84.62.56

Ces parcs sont ouverts tous les jours de 11h à 17h, le samedi de 8h à 16h sauf celui de Charleroi tous les jours de 12h à 17h30 et le samedi de 10h à 17h30.

Les autres parcs à conteneurs n'accepteront plus les déchets d'équipements électriques et électroniques à partir du 1^{er} juillet 2001.

Des conteneurs spécifiques seront déposés par RECUPEL progressivement sur les six parcs à conteneurs définis ci-dessus.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques devront être déposés dans ce conteneur spécifique.

Ils devront :

- appartenir à l'une des catégories de produits cités;
- être complets, c'est-à-dire qu'ils doivent comprendre toutes les pièces essentielles (par exemple : le moteur des machines à laver, les circuits imprimés des ordinateurs,...); les équipements incomplets seront déposés dans le conteneur des encombrants;
- être débarrassés de tout contenu éventuel ne faisant pas partie intégrante du produit lui-même : on entend par là les graisses ou huiles éventuelles des friteuses, les sacs de poussières des aspirateurs, les restes de nourriture dans les réfrigérateurs,...; ces contenus ne sont

bien sûr pas repris dans les parcs à conteneurs et doivent être placés dans les sacs poubelles.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques présentés par les indépendants ne sont pas acceptés dans les parcs à conteneurs de l'I.C.D.I. Les indépendants doivent faire appel à RECUPEL (tél. 02.706.86.10), qui se chargera de l'évacuation de ces déchets.

FESTIVITES

CONCERT DE NOËL

La chorale de Villers-Poterie, La Villenelle, donnera son prochain concert de Noël le 14 décembre à 20 h dans l'église Sainte-Radegonde. Cette année, elle accueillera la chorale d'Assesse.

Pour toutes informations : Paul BAUMAL, Chef de chœur (071.50.32.18).

MARCHE DE NOËL A GOUGNIES

Le club de ballé pelote GOUGNIES ESPOIR organise les 14 et 15 décembre prochain sur la place du village

Un marché de Noël ayant pour thème « PRODUITS ARTISANAUX ET GASTRONOMIQUES ». Un chapiteau chauffé est prévu et des chalets en bois de 3x2m seront mis à la disposition des exposants.

Inscriptions et contact : Monsieur Francis CONSTANT 071.50.19.35.

Pompes funèbres DONATI-LAMBOT

Funérarium

Rue de Villers 47 - COUILLET
☎ 071.43.20.26



Funérarium à GERPINNES

Rue Albert 1^{er} 25 - ☎ 071.50.16.06



ERNOUX s.p.r.l.



Rue Bois d'Hymiee 17 6280 GERPINNES-FROMIEE

Tél. 071.50.56.97 ou 071.71.23.26



ENTREE PAR L'ARRIERE

Ouvert les mardi et vendredi de 9 h à 17 h
le samedi de 9 h à 12 h

NOUVEAU

• Les mélanges **chevaux** LANNOO-MARTENS

Aussi notre mélange, entretien

25 kg → **290 F**

copeaux Allspar

25 kg → **295 F**

préfané

25 kg → **295 F**

• Assortiment de nourriture oiseaux extérieur

• + toujours tout pour vos animaux

